

Les Communes de La Côte-aux-Fées, de Val-de-Travers, des Verrières, la Région Val-de-Travers, l'Association RUN ainsi que la République et canton de Neuchâtel conviennent de ce qui suit:

I. Préambule

Dans la Suisse du 21^{ème} siècle, les espaces urbains jouent un rôle moteur pour le rayonnement des territoires. Ainsi, l'agglomération neuchâteloise tient un rôle central dans le développement de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle est composée de deux pôles urbains, à savoir l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL).

Partant du constat de la présence dans le canton de Neuchâtel,

- d'une agglomération unique, basée sur deux centres urbains,
- de quatre régions remplissant des rôles et possédant des atouts propres et complémentaires,

la logique "un canton, un espace" a été formulée. Découlant de ce concept, une stratégie de développement territorial a été conceptualisée depuis une dizaine d'années et continue d'être valable dans le contexte actuel. Elle repose sur deux piliers:

- unir les espaces urbains du canton au sein d'une agglomération unique et reconnaître le rôle moteur des villes en faveur du développement cantonal
- créer une alliance des villes et des régions pour impliquer l'ensemble du territoire, tant dans l'effort de développement que dans ses retombées positives, dans un esprit de partenariat

La présente démarche propose une vue d'ensemble des contributions des différentes régions géographiques du canton, dans une double logique d'appropriation et de renforcement des complémentarités. Ainsi, les quatre entités territoriales en présence participent, au même titre que l'agglomération, au développement et au rayonnement du canton.

Ainsi, le 1^{er} juin 2007, un contrat de région signé entre les autorités communales de la Région Val-de-Travers, l'Association Réseau des Fleurons et l'Etat de Neuchâtel convenait d'objectifs de développement pour la région ainsi que d'objectifs spécifiques et d'une série de mesures.

En 2016, le Conseil d'Etat neuchâtelois propose à la Région Val-de-Travers une démarche donnant suite à ce processus visant à actualiser l'engagement des autorités par la définition d'un positionnement stratégique et d'objectifs de développement partagés pour la région. Ce processus abroge ainsi le contrat de région Val-de-Travers. La démarche d'élaboration de l'accord pour le développement de Val-de-Travers est parallèle à l'élaboration de documents similaires pour les autres régions du canton, à savoir Neuchâtel Littoral, les Montagnes neuchâteloises et le Val-de-Ruz. A ce titre, et compte tenu des objectifs fixés, l'Association Réseau des Fleurons n'est plus signataire de ce nouvel accord, tout en restant un partenaire direct de la région dans son développement.

Le positionnement définit les atouts communément reconnus de la région dans une optique de marketing territorial et les objectifs de développement servent à orienter conjointement les

Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

politiques cantonales, régionales et communales pour le développement de la région sur la base de son positionnement et tenant compte de ses problématiques spécifiques.

L'élaboration de l'accord pour le développement de la Région Val-de-Travers a suivi trois cycles de travail entre les autorités communales, celles régionales, le Conseil d'Etat et l'Association RUN de septembre 2016 à août 2017.

Le présent accord de positionnement stratégique a pour but de:

- définir un positionnement stratégique et spécifique, concerté et partagé de la région que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à défendre et à valoriser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- définir des objectifs de développement pour la Région Val-de-Travers que les autorités communales, régionales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

II. Contenu de l'accord

1. Positionnement

Un cadre de vie vert, naturel et préservé

La région Val-de-Travers bénéficie d'un cadre de vie naturel exceptionnel, caractérisé par la forte présence de la couleur verte. Cette nature omniprésente, tant dans les villages qu'entre ceux-ci, n'a pas empêché un développement économique et industriel harmonieux, ce qui confère à la région un paysage unique et de qualité.

Le Creux du Van, un site touristique unique

Le Creux du Van est la carte de visite du Val-de-Travers. Site naturel unique au monde, inscrit à l'inventaire fédéral du paysage (IFP), il représente un atout majeur pour le rayonnement du secteur touristique qui s'est développé dans toute la région. Dans un périmètre qui s'étend jusqu'au Chasseron et tout au long de la vallée, les activités proposées sont pour la plupart liées à la nature (sports et loisirs en plein air) et au patrimoine régional. Elles s'inscrivent dans une logique de développement touristique durable et la mise en valeur d'un site naturel et paysager d'exception.

L'absinthe, un mythe vecteur d'identité

L'absinthe est ancrée dans le Val-de-Travers et constitue l'un de ses emblèmes. L'histoire de ce produit est intimement liée à celle de la région, également dans sa dimension transfrontalière. Elle fait référence au patrimoine gastronomique, culturel, historique, touristique et économique.

2. Marques (vecteurs de rayonnement)

Par ordre alphabétique :

- Berceau de l'absinthe / Fée verte / Absinthe du Val-de-Travers
- Bourbaki
- Chapeau de Napoléon
- Charles Edouard Guillaume
- Chasseron – Robella
- Creux du Van
- Gorges/source de l'Areuse
- Forêt jardinée
- La grande Franco-Suisse
- Jean-Jacques Rousseau
- Manufactures horlogères
- Mines d'asphalte
- Montre chinoise
- Môtiers, art en plein air
- Le Prieuré Saint-Pierre
- Qualité Fleurier
- Réseau des Fleurons
- Trail de l'Absinthe
- La Vy-aux-Moines

3. Slogan

Le Val-de-Travers, qualités naturelles.

La région regorge de qualités dont elle peut se prévaloir naturellement: paysage, patrimoine bâti, vie locale et associative, infrastructures, relations humaines, produits d'excellence, etc. Le déterminant accolé à la région permet d'imposer celle-ci comme une marque qui, dans ses grandes lignes et dans ses principales qualités, se décline d'une même façon dans chacune de ses trois communes. Ainsi ces qualités dont le Val-de-Travers peut se prévaloir sont suffisamment fortes et... naturelles pour y asseoir l'identité de la région.

4. Rôle de la région dans les thématiques cantonales spécifiques

Attractivité résidentielle

- La région a, dans ce domaine, un rôle important à jouer notamment en proposant une offre spécifique à proximité du pôle résidentiel "Littoral" et complémentaire à celui-ci. L'accessibilité vers le Littoral et vers la France est un atout, de même que le dynamisme associatif culturel et sportif.
- En faisant preuve de créativité et en proposant une offre différenciatrice, le Val-de-Travers se positionne avec une offre résidentielle attractive, notamment destinée à attirer les pendulaires travaillant dans la région.

Circulation des richesses

- En termes de consommation, la région se différencie de l'offre concurrente française en proposant une offre attractive pour les habitants et pendulaires (entrants et sortants y compris frontaliers) reposant entre autres sur le sentiment de proximité, de qualité et d'appropriation.
- Le tourisme présente un potentiel d'augmentation de la captation des richesses. Regroupés en association, ses principaux acteurs contribuent à étoffer l'offre globale d'activités afin de maintenir les touristes le plus longtemps possible sur le territoire neuchâtelois¹.

Développement des compétences (formation)

- Le Val-de-Travers développe des projets innovants dans le but de répondre aux besoins en compétences de l'industrie. La région développe l'offre d'apprentissage dual, y compris via les centres de formations des entreprises notamment celui du Réseau des Fleurons. Elle s'implique aussi dans la formation des adultes, à travers le CNIP, les programmes d'insertion et autres offres de formation continue.
- La région s'implique également pour imaginer des moyens de développer les compétences et de stimuler l'entrepreneuriat dans le secteur touristique.

Dynamique culturelle et touristique

- Au niveau culturel, en complément aux centres urbains, les vallées valorisent certains secteurs spécifiques. Pour le Val-de-Travers, l'exposition quadriennale Môtiers art en plein air représente le principal événement culturel à rayonnement national.
- Dans le domaine touristique, le Val-de-Travers se positionne en tant qu'acteur-phare au niveau cantonal notamment autour des USP du Creux du Van et de l'absinthe.

¹ En lien avec la stratégie touristique inscrite dans le plan directeur touristique.

Dans ces domaines, la région développe des synergies avec la France et les régions voisines.

Industrie

- Le Val-de-Travers offre, par son pôle de développement régional, ses zones industrielles et ses friches à revaloriser, des possibilités d'accueil attractives pour les entreprises, que ces dernières soient orientées sur le marché local ou l'exportation.
- Le terme de "Fleurons" regroupe les entreprises-phares du Val-de-Travers au bénéfice d'un rayonnement international ou supracantonal et participant particulièrement au développement de la région. Les entreprises (et leurs marques) membres du Réseau des Fleurons sont des vecteurs d'image pour le canton de Neuchâtel et plus spécifiquement son tissu industriel.

Relations extérieures

- Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron
- Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ)
- Association Pays de l'absinthe
- Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

5. Le Val-de-Travers raconté...

Le Val-de-Travers est un écrin de verdure préservé et unique. A proximité des centres urbains, il fait le lien entre le Plateau suisse et le Jura français. Son identité, fondée sur un patrimoine naturel, industriel, historique et culturel riche, fait la fierté de ses habitants et des entreprises présentes sur son territoire.

Son histoire est marquée par celle de son produit emblématique, l'absinthe, ainsi que par l'évolution de son industrie, notamment dans le domaine de l'horlogerie de luxe. Dans la ligne du tissu économique neuchâtelois, l'industrie est aujourd'hui encore le cœur battant de l'économie locale, qui se développe en parfaite harmonie avec le cadre naturel de qualité de la région.

Le Creux du Van, figurant parmi les sites suisses les plus visités à renommée mondiale, accueille les amoureux de la nature du monde entier et invite à la découverte des nombreux trésors de toute la région, dont les gorges de l'Areuse et le Chasseron.

Déclinant ses qualités naturelles dans de nombreux domaines, le Val-de-Travers est avant tout une région dans laquelle visiteurs, entrepreneurs, travailleurs et habitants se sentent bien !

6. Objectifs de développement

1. **Développer l'économie touristique en s'appuyant sur les thèmes du Creux du Van et de l'absinthe**, en encourageant prioritairement la professionnalisation du secteur, l'extension de l'offre multi-saisonnière, la mise en réseau des acteurs régionaux et le renforcement des relations avec les régions voisines.
2. **Assurer le rythme quadriennal de Môtiers Art en Plein air.**
3. **Mettre en place une stratégie active de renforcement de l'attractivité résidentielle** en passant par la promotion ciblée de l'offre, une politique foncière active et le développement ou la revalorisation de quartiers offrant une haute qualité de vie, une mixité sociale et intergénérationnelle, respectueux d'une mobilité durable.
4. **Offrir des possibilités d'installation attractives pour les entreprises**, en poursuivant le développement du pôle régional de La Léchère, en assurant la maîtrise publique des autres zones industrielles, en activant la revalorisation du site Dubied, ainsi qu'en travaillant au maintien de la vocation économique des bâtiments industriels situés dans les villages.
5. **Renforcer la circulation des richesses en favorisant la consommation locale de biens et de services**, en développant des projets innovants ciblant la population résidente, les entreprises régionales, les pendulaires et les touristes.
6. **Renforcer les liens partenariaux de la région et ses acteurs avec les structures de formation post-obligatoire et de formation pour adultes.**
7. **Assumer un engagement fort de la région dans le développement de la dynamique transfrontalière**, notamment au sein de l'Aire de proximité Mont d'Or-Chasseron.
8. **Communiquer activement sur le positionnement de la marque Val-de-Travers, au sein et hors de la région**, en mobilisant les vecteurs existants, ainsi qu'en en développant de nouveaux, notamment dans une perspective numérique.

III. Mise en œuvre

1. Engagements des parties

Les parties s'engagent à défendre, communiquer et valoriser le positionnement arrêté et concrétiser les objectifs définis dans un esprit de partenariat.

A cet effet, elles s'organisent de manière à:

- a) soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord, en associant les autorités législatives et les acteurs concernés, en prenant toute décision nécessaire pour y parvenir, dans le cadre de réalisations concrètes ainsi que dans l'élaboration des politiques publiques.
- b) tenir compte des éléments définis dans l'accord lors de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions.
- c) maintenir des échanges réguliers entre elles, notamment dans le cadre du processus de concertation et d'évaluation.

Les autorités régionales s'engagent, en sus, à élaborer une liste d'actions concertée avec les autres parties.

L'Etat s'engage à en prendre connaissance et à faire des propositions concrètes sur sa propre contribution dans les actions définies. L'Association RUN, par son Comité directeur, assure une cohérence interrégionale dans la mise en œuvre des différents accords régionaux².

En cas de difficulté, elles informent sans tarder les autres parties et leur proposent les solutions envisageables pour y remédier.

2. Structure de projet

Un groupe de pilotage, composé d'au minimum un représentant de chaque partie de l'accord assure le suivi de la mise en œuvre. Il se réunit au minimum une fois par année.

La Région Val-de-Travers coordonne le processus et assure le suivi de la mise en œuvre de l'accord, notamment par l'élaboration du programme de la liste d'actions.

Elle s'appuie, pour ce faire, notamment, sur l'Association RUN, par son centre de compétences, chargée d'accompagner et animer la mise en œuvre de l'accord, d'assurer le suivi des objectifs et de réaliser le bilan final mentionné au chapitre 4.

Les signataires collaborent dans un esprit de partenariat à la réalisation des objectifs et participent activement à l'élaboration des états intermédiaires et du bilan final.

² Accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises et Val-de-Ruz

3. Financement

Les cotisations versées à l'Association Réseau urbain neuchâtelois par l'association régionale financent, entre autres, l'accompagnement, la coordination, le suivi et l'animation de la mise en œuvre, dans les limites des ressources mises à disposition.

Les actions permettant d'atteindre les objectifs de développement sont financées au cas par cas et selon les compétences des différentes parties.

Les travaux consacrés à l'établissement d'états intermédiaires et du bilan final mentionnés au chapitre 4 sont financés par l'Etat de Neuchâtel.

4. Respect des compétences

Les règles matérielles de compétence sont réservées.

IV. Etats intermédiaires et bilan

1. But

Un état intermédiaire annuel permet le suivi des objectifs et l'avancée des mesures développées par les parties prenantes en collaboration avec d'autres acteurs (économiques et touristiques, publics et privés). Il constitue un outil au service des relations Etat-régions. Il est établi et mis à jour préalablement à chaque rencontre du groupe de pilotage.

Le bilan final constituera la base de discussion concernant l'évaluation politique de l'accord et des éventuelles actualisation et reconduction du présent accord.

2. Réalisation de l'évaluation

Etablis par l'Association RUN, par son centre de compétences, les états intermédiaires (automne 2018 et 2019), ainsi que le bilan final (début 2020) font l'objet de discussions entre toutes les parties prenantes de l'accord.

V. Dispositions finales

1. Avenants

Les avenants à l'accord doivent respecter la forme écrite.

2. Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature.

3. Durée de l'accord

Le présent accord engage les signataires jusqu'en mars 2020.

Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

Un bilan final sera établi, puis discuté dès fin 2019. Le principe de la reconduction de l'accord, et le cas échéant d'adaptation de celui-ci, seront abordés en début 2020. Un éventuel engagement pour une nouvelle période de quatre ans est envisagé en mars 2020.

4. Abrogation du contrat de région

Le présent accord abroge le contrat de région Val-de-Travers du 1^{er} juin 2007.

VI. Annexes

- Tableau de synthèse des positionnements stratégiques et lignes de force à l'appui du développement régional
- Note explicative synthétique du processus

Ainsi fait à La Chaux-de-Fonds (siège du RUN), le 23 août 2017

CARTOUCHE DE SIGNATURES



Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

Cartouche de signatures

Commune de La Côte-aux-Fées

Romain Pignat
[Signature]

ROSSELET PIANARO Rahine
[Signature]

Commune de Val-de-Travers

Christian Termet
[Signature]

Alexis Boillat
[Signature]

Commune des Verrières

Jean-Bernard Widard
[Signature]

Yvan Jeanrhand
[Signature]

Association Région Val-de-Travers

FREDERIC MAMEY
[Signature]

Jean-Bernard Widard
[Signature]

Accord de positionnement stratégique de la Région Val-de-Travers

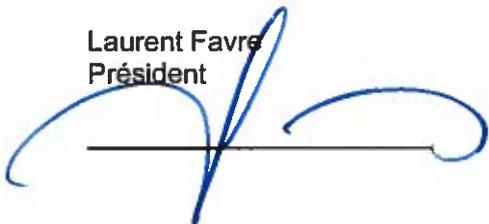
Association Réseau urbain neuchâtelois

Daniel Rotsch
Président

Daniel Grassi Pirrone
Directeur

République et Canton de Neuchâtel
Au nom du Conseil d'Etat

Laurent Favre
Président



Séverine Despland
Chancelière

